

## Profession Religieuse et Vêture

### A la Congrégation de Notre-Dame

**M**ERCREDI, le 16 du courant, Mgr l'archevêque de Montréal a présidé une cérémonie de profession religieuse et de vêture à la maison mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, rue Saint-Jean-Baptiste.

Les sœurs Saint-Eloi, Sainte-Catherine, Sainte-Marie-Imelda, Saint-Pierre-Canisius, Saint-Joseph de Syracuse, Sainte-Blancine, Sainte-Foi, Sainte-Marie-Hélène, Saint-Anthime, Sainte-Marie-Julie, et les sœurs Allard, Désilets, Delahanty et Bogdan, ont prononcé leurs vœux.

Seize postulantes ont revêtu l'habit de la Congrégation.

La messe a été célébrée par M. l'abbé G. M. Le Pailleur, curé de Saint-Enfant-Jésus du Côteau Saint-Louis.

M. l'abbé J.-W. Chauvin, vicaire de la paroisse du Sacré-Cœur de Montréal, a prononcé l'allocution de circonstance.

Plusieurs membres du clergé assistaient à cette touchante cérémonie.

## BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

QUÉBEC, 10 FÉVRIER 1898.

*INSTRUCTIONS aux personnes qui se proposent de subir l'examen devant le Bureau d'examineurs central.*

**L**E Bureau central ne fera subir l'examen qu'une fois par année, le premier mardi du mois de juillet et les jours suivants. Ainsi, cette année l'examen commencera le 5 juillet prochain.

Les aspirants aux diplômes ne seront pas tenus de se rendre à Québec pour y être examinés, attendu que l'examen se fera simultanément dans différentes localités de la province.

Le comité catholique a déjà décidé que l'examen pour les brevets des trois degrés (élémentaires, modèles et académiques) se fera dans les villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield et Hull; mais il n'a pas encore fixé les localités où l'on pourra subir l'examen